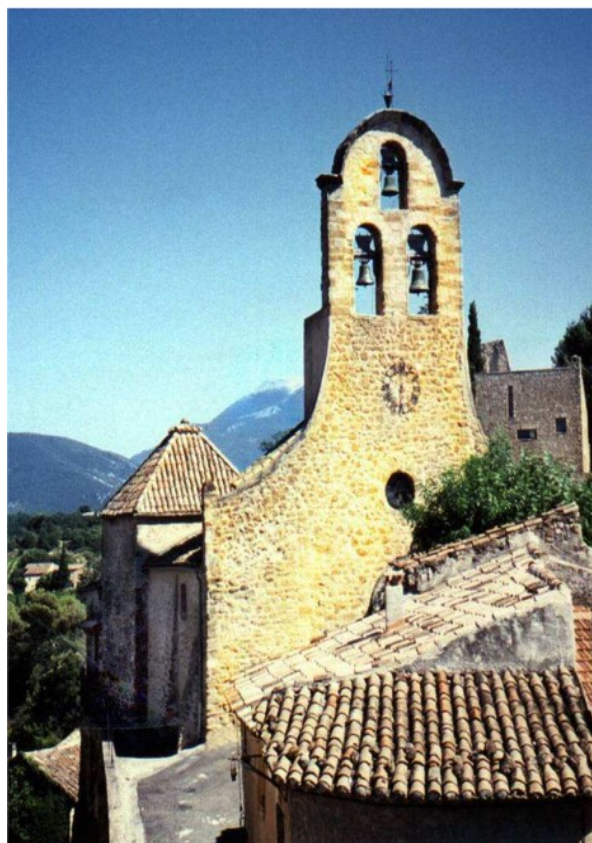


# PUYMÉRAS MON VILLAGE

## SOMMAIRE

Informations Puyméras Mon Village	Page 2
Artisans et commerçants	Page 3
N° Urgence	Page 4
Le mot du maire	Pages 5
Conseils municipaux	Page 6 à 20
Le mot de la présidente	Pages 21
Rand'o'soleil, la Belle au bois dormant	Page 22
Le goûter des enfants	Pages 23
La marche festive	Pages 24
Vide grenier de l'APE	Pages 25
Les festivités à venir	Page 26
Karaoké choucroute party	Page 27
Corso de Nyons	Page 28
La fête des mères	Page 29
Littérature	Page 30
Concert à Puyméras, le jardin, la recette	Page 31
Information surdité 84	Page 32
Le patrimoine de nos voisins	Page 33
Jeux pour tous	Page 34
Notre page de jeux	Page 35
Adhésion PMV	Page 36



NUMERO 94  
MAI 2026

# INFORMATIONS PUYMÉRAS MON VILLAGE

## ASSOCIATION « PUYMÉRAS MON VILLAGE »

pmvassociation84@gmail.com

Président d'honneur : Roger TRAPPO, maire de Puyméras  
Membre d'honneur : Daniel ROLLAND, ancien maire de Puyméras

**MEMBRES DU BUREAU :**

Présidente :	Suzanne BARNOUIN
Vice-présidente :	Mireille AUTRAN
Secrétaire :	Chantal FAURE
Secrétaire adjointe :	Brigitte BRIENNE
Trésorier :	Jean-Louis FANNI

### AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Françoise BERLAMONT - Frédéric GARCIA - Dominique HOEN - Noëlle PHILIPPE -  
Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET.

### JOURNAL :

Rédaction : Françoise BERLAMONT - Chantal FAURE - Frédéric GARCIA.

Groupe de relecture : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Françoise BERLAMONT -  
Brigitte BRIENNE - Chris BERNARD - Chantal FAURE.

Groupe de distribution : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Brigitte BRIENNE -  
Chantal FAURE - Claude FAURE - Frédéric GARCIA - Dominique HOËN - Albert PHILIPPE -  
Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET.

### MAIRIE DE PUYMÉRAS

Téléphone : 04 90 46 40 90 - Site internet : <https://www.mairiepuymeras.com>

Mail accueil mairie : [agenda.puymeras@gmail.com](mailto:agenda.puymeras@gmail.com)

Mail secrétariat général/secrétariat du maire : [mairie.puymeras@gmail.com](mailto:mairie.puymeras@gmail.com)

**LE SECRÉTARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 12 H**

### AGENCE POSTALE

DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 11 H 45

FIN DES DÉPÔTS DE COLIS ET DE RECOMMANDÉS À 11 H 30

### HORAIRES DE DÉPART DU COURRIER

Du lundi au vendredi : 2 Place de la Fontaine (Mairie) 11 h

Le samedi :  
Puyméras : 8 h  
Vaison la Romaine : 11 h

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Responsable : Françoise BERLAMONT

**LA BIBLIOTHÈQUE EST OUVERTE AU PUBLIC LES JEUDIS DE 16 H 15 À 18 H**

# ARTISANS ET COMMERÇANTS DE PUYMÉRAS

Assistante maternelle agréée	Marie-Noëlle CUENCA	04 90 46 48 00
Assainissement	Vaison assainissement	06 03 03 83 19
Animations et ateliers artistiques	Delfine	06 25 82 51 09
Bar Tabac Restaurant	Les Barrys	04 90 35 04 53
Boulangerie Pâtisserie	L'Epi Fanny	04 90 67 15 29
Brasseur	Brasserie du Soleil	07 86 23 33 67
Brocante - Recyclage - Matériaux Anciens	Le Hangar	06 07 67 74 06
Cave Coopérative	La Comtadine	04 90 46 40 78
Cave	Domaine Le Mas du Jas	06 65 28 99 32
Cave	Domaine Le Puy du Maupas	04 90 46 47 43
Caveau - Vente de vins	Soif - Karolyen De BRUYN	04 86 04 82 58
Caviste à domicile - Evènementiel	Domaine St Appolinaire - Elodie DAUMAS	06 88 49 97 04
Cheffe à domicile	Hélène VAILLANT	06 18 67 07 25
Chocolaterie	CHALOIN Chocolats	04 90 37 40 94
Coiffeur	Bulle d'Hair - Laure-Line DIEUDONNE	06 82 31 76 35
Conciergerie, ménage, garde d'enfants	Les Services de Julie - Julie BOURABAH	07 60 05 70 24
Couvreur Zingueur	Jolitoit Provence	06 44 08 25 40
Développeuse de site web	Louise OBE	06 34 20 24 74
Electricité Générale	Antonio MACHADO	04 90 36 36 33
	Jason RODIERES	06 98 62 93 27
Ferronnier	Gaëtan RAMOS	06 03 40 52 60
Garage Agricole	BERNARD et BREMOND	04 90 46 43 17
Massage	Sandrine MACHAN	07 69 30 98 43
Massage Ayurvédique	Marie-France SAMBUCHI	06 14 69 88 34
Massage Bien-Etre	Sandrine CHAMPEAU	06 74 59 27 58
Moulin à huile	Le Vieux Moulin - Alain FARNOUX	04 90 12 02 57
Paysagiste	Le Paysagiste - Frédérique GONDRAN	06 74 81 72 63
Peintures intérieures/extérieures	Patrice GUILLARD	06 18 44 32 80
Pisciniste - Construction et entretien	Le Pisciniste - Fabien GONDRAN	06 70 73 23 97
Pisciniste - Construction	Profil Piscine	04 90 41 74 02
Plomberie Chauffage	Morgan RODIERES	06 11 48 33 65
Plomberie	Thomas DUPONT	06 09 22 61 54
Prestataire équin	Justin MANGUETTE	07 68 74 67 51
Restaurant	Le Girocèdre	04 90 46 50 67
Taxis	Taxis Fred et Caro - Frédéric GARCIA	06 98 09 54 82
	G.I.E. Taxis des Dentelles	04 90 46 89 42
Truffes et champignons	Etablissement PLANTIN	04 90 46 41 44

## NUMEROS D'URGENCE

GENDARMERIE : 04 90 36 04 17 ou 17

SAMU : 15 ou 112

POMPIERS : 18 ou 112

HOPITAL : 04 90 36 04 58

PHARMACIE DE GARDE : 04 90 41 73 32

**DEFIBRILATEUR : sur le mur extérieur du Centre Social, à proximité de la porte d'entrée.**

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (Informations pour les personnes âgées et leur famille) : 06 45 76 58 10 ou 04 90 36 54 55

## SOCIAL ET SANTÉ

Cabinet d'infirmières	Cécile BERGER Michèle BONNET Romy SCHULLER	04 90 46 44 04
-----------------------	--	----------------

## ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) Faucon - Mérindol - Puyméras	Présidente : Laure JOLY	06 50 80 17 27
Association Paroissiale	Présidente : Delphine RAGONOT	04 90 37 68 10
Association 3P	Président : Rodolphe BRAJON	06 77 87 66 29
Bibliothèque Municipale	Responsable : Françoise BERLAMONT	06 07 08 37 61
La Compagnie du Bien Être Massages sans frontière	Présidente : Laure GUILLARD compagniebienetre@gmail.com	06 79 07 38 22
Comité des Fêtes	Présidente : Marine MOINIER cdfpuymeras@gmail.com	06 04 53 59 16
Coopérative scolaire	Présidente : Isabelle EYRAUD	
Maniok	Présidente : Michèle GRILLON	
Puyméras Karaté Club	Présidente : Caroline GARCIA Puymeras-karate-club@orange.fr	06 98 09 54 82
Puyméras Mon Village	Présidente : Suzanne BARNOUIN pmvassociation84@gmail.com	06 82 75 60 88
Rand'O'Soleil	Présidente : Annie LATCHER randosoleil.puymeras@gmail.com	06 68 02 11 48
Société de chasse de Puyméras	Président : Cédric CHAMPEAU	06 83 34 64 71
Tennis Instinct		
Union Sportive Autre Provence (USAP)	Président : Jean-Louis CHAUVET	06 10 26 05 27

*En cas d'oubli ou de modification à apporter, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com*

# LE MOT DU MAIRE

## ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON MAIRE...

Je tenais avant toute chose à remercier l'ensemble des habitants de Puyméras, qui se sont massivement déplacés pour voter, bien au-delà du taux de participation nationale, démontrant ainsi leur intérêt pour notre village et faisant vivre la démocratie dans notre commune.

Je tiens également à remercier l'ensemble de mes collègues élus, qui, par leur vote le dimanche 22 mars dernier, en présence de nombreux villageois venus en mairie pour suivre cette cérémonie, m'ont témoigné toute leur confiance en m'élisant pour la 4<sup>e</sup> fois maire.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais aussi l'importance de cette responsabilité et les devoirs qui m'incombent pour l'avenir de notre village durant ce nouveau mandat.

Le conseil municipal a également élu, lors de cette même cérémonie, les adjoints au maire :

M. MOINER Marc (1<sup>er</sup> adjoint),

Mme YTIER Manon (2<sup>e</sup> adjointe),

M. TARTANSON Pierre (3<sup>e</sup> adjoint).

Enfin, je souhaite la bienvenue à nos nouvelles conseillères municipales, qui ont rejoint l'équipe en place :

Mme LEVEQUE Chantal,

Mme ROCHE Alice,

Mme BOYER Céline.

À l'image de mes précédents mandats, vous pouvez compter sur mon engagement total, avec toute mon équipe, pour animer une municipalité au service de tous.

Toute l'équipe municipale s'est d'ores et déjà mise au travail pour suivre les projets en cours, et je la remercie vivement pour son engagement au service des habitants et de la commune.

Vive Puyméras !



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mardi 9 décembre 2025 à 18 heures 30

**Présents** : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ;  
messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

**Absent excusé** : Michel FARE

Pierre TARTANSON est nommé secrétaire de séance. Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 septembre. Adopté à l'unanimité.

## **Délibération 2025\_D40 : modification des statuts de la communauté de communes Vaison Ventoux n°15**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications aux statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux pour mettre à jour les actions exercées dans le cadre des compétences facultatives notamment pour les actions en faveur de la jeunesse et du numérique.

Il convient donc de modifier la rédaction des statuts de l'intercommunalité.

## **CHAPITRE III COMPETENCES FACULTATIVES**

### **§3 - Action en faveur du sport**

Intervenants sportifs en milieu scolaire.

Gestion du service Vaison Ventoux Sports :

Coordination et organisation d'activités sportives dans des équipements publics ou installations dépendant des clubs sportifs :

Organisation d'activités sportives de proximité dans les communes en dehors du temps scolaire,

Organisation de stages sportifs pendant les vacances scolaires et cours de natation

Organisation de rencontres sportives intercommunales

### **§4- Action en faveur de la jeunesse et de la petite enfance**

Réalisation, Aménagement, entretien et gestion de l'accueil de Loisirs sans hébergement « la Courte Échelle » sur Vaison-la-Romaine et de ses activités.

Mise en place de navettes internes au CLSH pour le transport des enfants qui le fréquentent en direction de leurs activités extrascolaires.

Gestion de l'accueil périscolaire au sein des écoles élémentaires et maternelles Émile Zola et Jules Ferry situées à Vaison La Romaine sous l'agrément SDJES de l'accueil de loisirs la courte échelle.

Interventions d'animateurs diplômés sur les communes pour assurer l'accueil des enfants dont les écoles bénéficient d'un accueil périscolaire.

Gestion de l'accueil de jeunes « club jeunes » avec possibilité d'accueil multi sites.

Intervention de l'équipe d'animation sur les temps périscolaires au sein de la cité scolaire Stéphane Hessel.

Organisation de stages, sorties et voyages liés aux activités de la Communauté de Communes.

Gestion des crèches « les petits malins » - Sablet, « les écureuils » - Vaison la Romaine, « l'oustau di pitchouns » - Rasteau.

Gestion d'un Relais Petites Enfances (RPE) dénommé « A Petits Pas »

Gestion du Lieu d'Accueil Enfants-Parents dénommé « A Petits Pas ».

Réalisation, aménagement et entretien des structures d'accueil du jeune enfant.

### **§ 12- Numérique**

Établir et exploiter sur le territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques pour la partie drômoise de son territoire, tel que défini par l'Article L1425-1 du CGCT

Mettre en œuvre des actions en vue de développer les usages du numérique.

Participation au financement des équipements liés à la couverture internet Très haut débit et au déploiement de la fibre optique pour la partie vauclusienne de son territoire.

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

## Article 12 : FONDS de CONCOURS

Mise en place d'un fond de concours en faveur des communes membres de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,**

**ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux telle que proposée ci-dessus, **ADOPTE** les nouveaux statuts de l'EPCI et **PRECISE** que les statuts ainsi modifiés sont annexés à la présente délibération.

## **Délibération 2025\_D41 : réindexation des tarifs de la convention CLAE**

La Communauté de Communes Vaison Ventoux, dans le cadre de ses compétences mutualisées en faveur de la jeunesse et de la petite enfance (article 7 de ses statuts), intervient sur la commune de Puyméras via la convention **069-2022C** pour le fonctionnement du Contrat Local d'Accueil Éducatif (CLAE).

Suite à l'augmentation des besoins en heure de la commune, il est proposé d'actualiser les besoins de la commune comme suit :

+ 1.23 heure par jour au taux de 21.60 € / h

Ainsi que des frais kilométriques à hauteur de 9.84 € par jour scolaire.

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention 077-2024C ci-annexée et **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'annexe 077-2024C couvrant la période de septembre à décembre 2024 ainsi que l'annexe concernant les périodes suivantes.

## **Délibération 2025\_D42 : admission en non-valeur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'impossibilité de recouvrer, sur le budget assainissement, le mandat d'annulation 2 - bordereau 2 en date du 11 avril 2024, d'un montant de 19.74 €, résultat d'un trop perçu par la société Eurosud. Il demande au conseil municipal d'admettre en non-valeur le mandat d'annulation ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, A près en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accepter l'état de mandat d'annulation irrécouvrable ci-dessus **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2025 de l'assainissement.

## **Délibération 2025\_D43 : fixation de la durée d'amortissement des biens du budget assainissement**

La durée d'amortissement des immobilisations est fixée librement pour chaque catégorie de biens par le conseil municipal sauf certaines exceptions.

Les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans. Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

Le présent projet propose, pour les autres catégories de dépenses non encadrées par la réglementation, d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées en M49.

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**FIXE** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour chaque catégorie de biens les durées d'amortissement, énoncées dans la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

## Délibération 2025\_D44 : Fixation redevance Agence de l'eau

Pour l'année 2026, les valeurs à prendre en compte pour ces 3 paramètres sont les suivantes :

### Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

Tarif (T)	Coefficient (C)
0,09 €/m <sup>3</sup>	0,5

Sur cette base, le montant de la contre-valeur est fixé par application de la formule suivante :  $(T \times C)$  Pour 2026 l'application de la formule aboutit au montant suivant : 0,045 €/m<sup>3</sup>

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DÉCIDE DE : FIXER** le montant de la contre-valeur pour la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » à 0,045 €/m<sup>3</sup> et **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## Délibération 2025\_D45 :Renouvellement convention agence postale communale

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune de Puyméras et La Poste pour le renouvellement de « **La Poste Agence Communale** » (LPAC),

**DIT** que cette convention sera signée pour une durée de neuf (9) ans ;

**CHARGE** monsieur le maire :

**De désigner** l'agent territorial en charge de la LPAC et d'organiser sa formation avec La Poste ;

**De fixer**, en accord avec La Poste, les horaires d'ouverture de l'APC dans le respect du minimum de 12 heures hebdomadaires ;

**De mettre** à disposition un local conforme aux normes ERP et d'assurer son entretien.

## Délibération 2025\_D46 :Choix des entreprises rénovation énergétique école

À l'issue d'une **réunion de la commission des travaux** dédiée à ce projet, et après analyse des offres reçues dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence,

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le choix des entreprises suivantes pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire :

• **Lot 1 - Isolation** : Entreprise Everest (montant : 9 431.00 € HT).

• **Lot 2 - Toiture** : Entreprise VIAL (montant : 47 625,20 € HT).

**Lot 3 - Chauffage - climatisation** : Entreprise Padilla (montant : 38 710.00 € HT)

**DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses, soit un montant total de 95 766.20 € HT (hors taxes et frais annexes), seront inscrits au budget communal 2026 et

**CHARGE** monsieur le Maire de solliciter les subventions

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

## DOSSIERS URBANISME

### 1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

#### Permis en cours d'instruction :

PA 08409424N00015M01 - FB2M - Modifications au permis de construire obtenu en février 2025

#### Permis accordés

PC 0840942500007 - ROUHIER Nicolas - le Prayau - Garage

PC 0840942500004 - GONDRAN Frédéric - Ancienne rte de Nyons : local commercial

PC 08409422N00006M01 - DINGEN Frank : régularisation travaux suite refus conformité

PC 08409424N0004T01 - SASU UPALE - 4 clos des Chaunes - Transfert de permis à M. VANELSTRAETE Filip

PC 08409422N0015M02 - ALAZARD Baptiste - 3 clos des Chaunes - sous-sol

PC 08409423N0011M02 - SPRINGAUX Philippe - 2 Clos des Chaunes - Modifications suite refus de conformité

#### Permis refusés

PC 0840942500008 BREMOND Marjorie - chemin du Moulin - travaux sur construction existante : Ne respecte pas le PLU

### 2/ DEMANDES DE TRAVAUX

#### Dossiers en cours d'instruction :

DP 0840942500021 - AGON Manon - Ch. de Villedieu - Piscine

DP 0840942500026 - DESSALLES Vincent - 1747 ch. Piégon - Piscine

DP 0840942500027 - EKO HABITATION - 10 av Verdun - Panneaux solaires

DP 0840942500028 - GOZLAN Margot - chemin du Jas - Division terrain

#### Dossiers instruits et accordés :

DP 0840942500016 - RIPERT Jean Pierre - ch. du Jas- Division foncière

DP 0840942500019 - ROCA SC (CANDEL Romuald) : Poupera - Réfection toiture avec Velux

DP 0840942500020 - COURTOIS Joëlle - ch. Rocheplanes - Panneaux solaires

DP 0840942500022 - ZEITLER Sandrine - 214 ch. de la Barrière - Abri avec panneaux solaires

DP 0840942500023 - ZEITLER Sandrine - Dossier annulé

DP 0840942500024 - C O A - 1 impasse des Chaunes - Panneaux solaires

DP 0840942500025 - MORENAS Mireille - 152 ch. Jas Vieux - Portail et piliers

AP 0840942500001 - MANHATTAN SAS (enseigne la Poste)

### 3/ DEMANDE DE CU

CU 0840942500005 - CARILLO Fanny - La Font (ANDRE Laurent)

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN** :BOHRER Céline - ANDRE Laurent / AUBRY Christophe

## **Contentieux urbanisme :**

ROLLAND Robert : pour rappel, mémoire en défense déposé au Tribunal Administratif de Nîmes le 22 juin 2025.

MAURER / BRIENNE : requêtes auprès du Tribunal Administratif de Nîmes demandant :

Le retrait de la délibération approuvant le PLU : mémoire en défense déposé au Tribunal Administratif de Nîmes le 30 octobre 2025

Le retrait du permis d'aménager chemin du Jas

## **QUESTIONS DIVERSES**

Délégation de service public : la négociation avec les entreprises soumissionnaires a eu lieu: SAUR, SOGEDO, SUEZ. Nous sommes dans l'attente de compléments d'information et des offres finales.

La majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires représente un peu moins de 100 € par logement (il y a environ 137 résidences non principales qui ont été recensées sur la commune).

Indicateur de pilotage comptable 2024 : transmis par le service de gestion comptable, il a pour objectif de donner un éclairage sur la qualité de la comptabilité des communes.

La moyenne départementale est de 87.54 % en 2024, 84.41 % en 2023. Il est de 100 % pour la commune de Puyméras depuis 2022.

Pièges à frelons : il convient de les mettre en place à compter de mi-février et de les laisser jusqu'à fin avril, début mai. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la commune à la rubrique « actualités ».

Deux appartements vont se libérer à l'immeuble de la poste

Une seule demande pour les coupes de bois 2026. Celles de 2025 ne sont pas terminées.

## **SÉANCE du mardi 20 janvier 2026 à 18 heures 00**

**Présents** : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ;  
messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

**Absent excusé** : Michel FARE

Jean-Christophe DIANOUX est nommé secrétaire de séance

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 décembre. Adopté à l'unanimité.

### **Délibération 2026\_D01 : déclassement de bien relevant du domaine public**

**Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la désaffectation de l'ensemble immobilier cadastré section F n°35 qui servait de locaux administratifs de la commune ;

le déclassement de l'ensemble immobilier cadastré F 35 du domaine public et son intégration au domaine privé communal.

### **Affaires MAURER/BRIENNE contre Commune de PUYMERAS**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que Maître GUIN a demandé sa radiation du barreau au 31 décembre 2025.

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Rénovation énergétique école

Les travaux vont débuter dès le début des vacances de février. L'arrière-cour a été nettoyée.

## DOSSIERS URBANISME

### 1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

#### Permis en cours d'instruction :

PA 08409424N00015M01 - FB2M - Modifications au permis de construire obtenu en février 2025

#### Permis accordés

PC 0840942500007 - ROUHIER Nicolas - le Prayau - Garage

PC 0840942500004 - GONDRAN Frédéric - Ancienne rte de Nyons : local commercial

PC 08409422N00006M01 - DINGEN Frank : régularisation travaux suite refus conformité

PC 08409424N0004T01 - SASU UPALE - 4 clos des Chaunes - Transfert de permis à M. VANELSTRAETE Filip

PC 08409422N0015M02 - ALAZARD Baptiste - 3 clos des Chaunes - sous-sol

PC 08409423N0011M02 - SPRINGAUX Philippe - 2 Clos des Chaunes - Modifications suite refus de conformité

#### Permis refusés

PC 0840942500008 BREMOND Marjorie - chemin du Moulin - travaux sur construction existante : Ne respecte pas le PLU

### 2/ DEMANDES DE TRAVAUX

#### Dossiers en cours d'instruction :

DP 0840942500021 - AGON Manon - Ch. de Villedieu - Piscine

DP 0840942500030 - GOZLAN Margot - ch. Jas - Division parcellaire

DP 0840942600001 - BREMOND Marjorie - ch. du moulin - réfection toiture

#### Dossiers instruits et accordés :

DP 0840942500026 - DESSALLES Vincent - 1747 ch. Piégon - Piscine

DP 0840942500028 - GOZLAN Margot - chemin du Jas - Division terrain DOSSIER ANNULÉ PAR LE PÉTITIONNAIRE

DP 0840942500031 - CHEVILLON - Réfection toiture

DP 0840942500029 - ENERGY EXCELLENCE (RICOU Maria) - Panneaux solaires

#### Demande refusée

DP 0840942500027 - EKO HABITATION (CUENCA Philippe)- 10 av. Verdun - Panneaux solaires

### 3/ DEMANDE DE CU

CUb 084094250006 - MICHEL Huguette - 151 rte de Mérindol

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

## Contentieux urbanisme :

ROLLAND Robert : pour rappel, mémoire en défense déposé au Tribunal Administratif de Nîmes le 22 juin 2025.

MAURER / BRIENNE : requêtes auprès du Tribunal Administratif de Nîmes demandant :

Le retrait de la délibération approuvant le PLU : mémoire en défense déposé au Tribunal Administratif de Nîmes le 30 octobre 2025

Le retrait du permis d'aménager chemin du Jas

## QUESTIONS DIVERSES

Affaire Laure GUILLARD : la responsabilité de la commune a été reconnue par les assurances. L'assurance de la commune a pris les frais de réparation en charge.

Remerciements à l'entreprise AUBERT pour le nivellement gracieux d'une partie des chemins forestiers.

Et à l' Epi Fanny pour les gâteaux des rois et les viennoiseries offerts à la cantine.

## SÉANCE du mardi 17 février 2026 à 18 heures 00

**Présents** : mesdames Roselyne ARLAUD, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

**Absents excusés** : Laure-Line DIEUDONNE, Michel FARE, Jean-Christophe DIANOUX, David SAMBUCHI

**Absent** : Julien VERA

Pierre TARTANSON est nommé secrétaire de séance

### Délibération 2026\_D02 : Choix du délégataire DSP assainissement

Après une évaluation approfondie des propositions, la société **SAUR** a été retenue comme délégataire, au regard de :

La qualité de son offre technique, notamment en matière d'organisation locale, de moyens humains et matériels mobilisés, et de gestion des urgences ;

La pertinence de son modèle économique, assurant un équilibre entre maîtrise des coûts pour la collectivité et pérennité du service ;

Ses engagements en matière de performance environnementale et de continuité du service public.

### Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après avoir délibéré à l'unanimité

**APPROUVE** le choix de la société **SAUR** comme délégataire du service public d'assainissement de la commune de Puyméras, pour une durée de dix (10) années et des modalités définies dans le contrat de délégation de service public annexé à la présente délibération.

**APPROUVE** le règlement du service public d'assainissement collectif annexé au contrat de DSP et **DIT** que la présente délibération sera exécutée dès sa notification au délégataire et prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2026.

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

## Délibération 2026\_D03 : tarifs surtaxe assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les derniers tarifs concernant l'assainissement datent du 1<sup>er</sup> avril 2016 et étaient répartis comme suit en ce qui concerne la partie communale :

40.00 € pour la prime fixe

0,8412 € pour la surtaxe assainissement par m<sup>3</sup> d'eau consommé.

Il explique que suite au changement de délégataire, le prix de l'abonnement et celui de la surtaxe ont été revus à la baisse par le nouveau délégataire.

	Anciens tarifs délégataire : SUEZ	Nouveaux tarifs délégataire : SAUR
Abonnement annuel	82.36 € / an	48.00 € / an
Consommation	1.0043 € / m3	0.72 € / m3

Après avoir vu avec la commission, il est proposé une réactualisation de la prime fixe et de la surtaxe assainissement afin que tant les abonnés que le budget assainissement puissent profiter à part égale de cette diminution de tarifs.

**Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé du Maire, Après avoir délibéré à l'unanimité**

**DÉCIDE** de modifier les tarifs concernant la prime fixe et la surtaxe assainissement comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 :

	Tarifs au	A compter du
	01/01/2026	01/04/2026
<b>Abonnement annuel</b>	<b>122,36 €</b>	<b>105,18 €</b>
Commune	40,00 €	57,18 €
Délégataire	82,36 €	48,00 €
<b>Consommation €/m3</b>	<b>1,8455 €</b>	<b>1,7033 €</b>
Commune	0,8412 €	0,9833 €
Délégataire	1,0043 €	0,7200 €

**DEMANDE** à ce que soient appliqué autant de parties fixes que de logements dans le cas d'un branchement unique desservant plusieurs logements.

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

## Délibération 2026\_D04 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 :

						Poste occupé	
Date et n° de délib portant création ou modif de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo du poste en centième	Durée hebdo du poste en H/mn	Missions pour information	Statut	Temps de travail en H/mn
Filière administrative							
15/07/2025 2025_D29	Attaché territorial	A	35,00 h	35H00	Secrétariat général	Titulaire	
	Adjoint administratif	C	28,00 h	28H00	Accueil, APC	Titulaire	
Filière technique							
	Adjoint technique territorial	C	35,00 h	35H00	Cantinière, entretien des bâtiments	Article L.332-8- 3° du CGCT	30H45
17/02/2026 2025_D02	Adjoint technique territorial	C	35,00 h	35H00	Agent polyvalent	Contractuel	
	Adjoint technique territorial	C	20,00 h	20H00	Entretien des bâtiments, voirie	Titulaire	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35,00 h	35H00	Entretien des espaces verts, voirie	Titulaire	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	24, 56 h	24,33H	Aide-maternelle	Titulaire	
17/02/2026 2026_D02	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35,00h	35H00	Entretien des espaces verts, voirie	Titulaire	
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	23,00 h	23H00	Cantinière	Titulaire	
Filière sociale							
11/02/2025 2025_D01	ATSEM principal 2ème classe	C	24,56 h	24,33H	Aide-maternelle	Titulaire	

Les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012.

MAIRIE DE PUYMERAS 84110 PUYMERAS		ETUDE DU COUT SALARIAL Période : 01 / 2025 à 12 / 2025				Page N° 1 Tri sur un type de salariés Edité le 17/02/2026					
TYPE DE SALARIE	CODE	NOM & PRENOM	Tps Travail	Salaire Brut	Avantages en nature	H. sup. & comp. exo.	Rubriques de net	Cotisations Salariales	Salaire Net	Cotisations Patronales	COUT TOTAL
12 - ELUS	0007	MOINIER Marc	0,00	3 996,00	0,00			539,40	3 456,60	167,88	4 163,88
12 - ELUS	0011	TARTANSON Pierre	0,00	3 996,00	0,00			539,40	3 456,60	167,88	4 163,88
12 - ELUS	0012	TRAPPO Roger	0,00	15 010,20	0,00			2 026,48	12 983,72	630,47	15 640,67
12 - ELUS	0036	YTIER Manon	0,00	3 996,00	0,00			539,40	3 456,60	167,88	4 163,88
<i>Total 12 - ELUS</i>			0,00	26 998,20	0,00			3 644,68	23 353,52	1 134,11	28 132,31
<b>Totaux généraux</b>			<b>0,00</b>	<b>26 998,20</b>	<b>0,00</b>			<b>3 644,68</b>	<b>23 353,52</b>	<b>1 134,11</b>	<b>28 132,31</b>

## Délibération 2026\_D05 : état annuel des indemnités des élus

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE l'état tel que présenté par monsieur le maire et DIT que cet état est conforme aux indemnités préalablement votées par l'assemblée délibérante.

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

Délibération 2026\_D06 : Subventions associations 2026

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE de répartir les subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

Association	Subv.
Amicale anciens résistants / MaquiVasio	100,00 €
Amicale Vaisonnaise solidarité environnement et forêt	150,00 €
Comité des fêtes	6 800,00 €
Coopérative scolaire	2200,00 €
EMALA	96,00 €
ECOREV	100,00 €
Karaté club	300,00 €
SPA Nyons	423,94 €
Union Sportive Autre Provence	2 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 569,94 €</b>

## Rénovation énergétique école

Les travaux ont débuté au début des vacances de février. L'arrière-cour a été nettoyée.

## DOSSIERS URBANISME

### 1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

#### Permis en cours d'instruction :

PA 08409424N00015M01 - FB2M - Modifications au permis de construire obtenu en février 2025

### 2/ DEMANDES DE TRAVAUX

#### Dossiers en cours d'instruction :

DP 0840942600004 - VENAILLE Isabelle - Serre de Fourche - Panneaux solaires

DP 0840942600005 - REYNAUD Marcel - L'Euze - Réfection toiture

#### Dossiers instruits et accordés:

DP 0840942600001 - BREMOND Marjorie - ch. du moulin - Réfection toiture

DP 0840942600002 - CHANTON Christophe - Panneaux solaires

DP 0840942600003 - NIESERT Max - rue Soubeyranne - Réfection toiture

#### Permis refusés

DP 0840942500027 - EKO HABITATION (CUENCA) - 10 av Verdun - Panneaux solaires

DP 0840942500021 - AGON Manon - Ch. de Villedieu - Piscine (pièces réclamées non transmises)

### 3/ DEMANDE DE CU

CU 0840942500006 - Huguette MICHEL - Piscine et agrandissement

#### **Contentieux urbanisme :**

En attente du Tribunal

## QUESTIONS DIVERSES

Devis ONF pour débroussaillage autour de la cabane des chasseurs : 1 780 € HT - Unanimité

Rapport intervention gendarmerie pour 2025

Cimetière : demande de monsieur Jean-François LAMBOIS pour une concession - le règlement l'interdit

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

SÉANCE du mardi 10 mars 2026 à 18 heures 30

**Présents** : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ;  
messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

**Absents ayant donné procuration** : Manon YTIER à Cédric IMBERT, Olivier GIRARD à David SAMBUCHI

**Absents excusés** : Michel FARE, Cédric IMBERT

**Délibération 2026\_D09 : Vote du taux des taxes**

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après avoir délibéré à l'unanimité,**

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties TFB : 29.13 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB : 59.69 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires THS : 8.94 %

**Délibération 2026\_D10 : Approbation compte financier unique 2025- Budget assainissement**

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Marc MOINIER

délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Roger TRAPPO, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		22 643,35		148 515,97		171 159,32
Opérations de l'exercice	40 347,41	45 396,94	24 464,86	35 837,77	64 812,27	81 234,71
<b>TOTAUX</b>	<b>40 347,41</b>	<b>68 040,29</b>	<b>24 464,86</b>	<b>184 353,74</b>	<b>64 812,27</b>	<b>252 394,03</b>
Résultats de clôture		27 692,88		159 888,88		187 581,76
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>40 347,41</b>	<b>68 040,29</b>	<b>24 464,86</b>	<b>184 353,74</b>	<b>64 812,27</b>	<b>252 394,03</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>27 692,88</b>		<b>159 888,88</b>		<b>187 581,76</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Julien VERA.

**Délibération 2026\_D11 : Affectation des résultats assainissement**

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Roger TRAPPO, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>27 692,88</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (45 396,94 - 40 347,41)	5 049,53
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	22 643,35
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>159 888,88</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (35 837,77 - 24 464,86)	11 372,91
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	148 515,97
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>159 888,88</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	27 692,88
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

Délibération 2026\_D12 : approbation budget assainissement 2026

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après avoir délibéré à l'unanimité,  
DÉCIDE d'approuver et voter le budget primitif du service assainissement pour l'année 2026 comme suit :

MAIRIE DE PUYMERAS - ASSAINISSEMENT DE PUYMERAS Budget annexe - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
<b>EXPLOITATION</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	54 051,80	26 358,92
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 27 692,88
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	54 051,80	54 051,80
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	194 967,88	35 079,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 159 888,88
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	194 967,88	194 967,88
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	249 019,68	249 019,68

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercice)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Délibération 2026\_D13 : Approbation compte financier unique 2025- Budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc MOINIER

délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Roger TRAPPO, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		301 221,60	233 677,85		233 677,85	301 221,60
Opérations de l'exercice	452 590,66	602 180,03	829 080,45	678 975,12	1 281 671,11	1 281 155,15
<b>TOTAUX</b>	452 590,66	903 401,63	1 062 758,30	678 975,12	1 515 348,96	1 582 376,75
Résultats de clôture		450 810,97	383 783,18		93 860,00	67 027,79
Restes à réaliser			93 860,00	1 765,00		1 765,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	452 590,66	903 401,63	1 156 618,30	680 740,12	1 609 208,96	1 584 141,75
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		450 810,97	475 878,18		25 067,21	

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Julien VERA.

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

## Délibération 2026\_D14 : Affectation des résultats commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger TRAPPO après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Roger TRAPPO, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>		
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (602 180.03 - 452 590.66)		450 810,97
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)		149 589,37
		301 221,60
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>		
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (678 975.12 - 829 080.45)		-383 783,18
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)		-150 105,33
		-233 677,85
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (1 765.00 - 93 860.00)		-92 095,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>		<b>-475 878,18</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	450 810,97
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :  
mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

## Délibération 2026\_D15 : approbation budget 2026

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé du Maire, Après avoir délibéré à l'unanimité, Décide d'approuver et voter le budget primitif pour l'année 2026 comme suit :

MAIRIE DE PUYMERAS - MAIRIE DE PUYMERAS Budget Principal - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	667 098,53	1 142 976,71
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	93 860,00	1 765,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 383 783,18	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 144 741,71	1 144 741,71
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	536 579,10	536 579,10
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		536 579,10	536 579,10
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>1 681 320,81</b>	<b>1 681 320,81</b>

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

SÉANCE du dimanche 22 mars 2026 à 17 heures 30

**Présents** : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Chantal LEVEQUE, Alice ROCHE, Céline VERSTRAETE, Manon YTIER, Anne de VILHET ;

messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

**Absent ayant donné procuration** : Julien VERA à Manon YTIER

**Secrétaire de séance** : Manon YTIER

**Délibération 2026\_D16 : Election du maire et des adjoints**

## **1. Installation des conseillers municipaux**<sup>1</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, plus âgé des membres présents du conseil municipal (L. 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

## **2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mesdames Laure-Line DIEUDONNE et Céline VERSTRAETE.

## **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... deux
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c-d]..... treize
- f. Majorité absolue <sup>2</sup> ..... huit

Monsieur Roger TRAPPO a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

## **3. Élection des adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

*Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.*

*La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS

EPCI à fiscalité propre :

Communauté de communes  
Vaison Ventoux

COMMUNE :

PUYMERAS

Toutes les communes

## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal

15

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection de maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	TRAPPO Roger	21/05/1952	22/03/2026	13	oui
2	Premier adjoint	M.	MOINIER Marc	20/02/1964	22/03/2026	15	.....
3	Deuxième adjoint	Mme	YTIER Manon	11/04/1987	22/03/2026	15	.....
4	Troisième adjoint	M.	TARTANSON Pierre	09/08/1962	22/03/2026	15	.....
5	Conseiller	Mme	De VILHET Anne	14/09/1952	15/03/2026	285	.....
6	Conseiller	Mme	ARLAUD Roselyne	21/12/1957	15/03/2026	285	.....
7	Conseiller	M.	DIANOUX Jean-Christophe	01/12/1961	15/03/2026	285	.....
8	Conseiller	Mme	LEVEQUE Chantal	26/09/1967	15/03/2026	285	.....
9	Conseiller	M.	SAMBUCHI David	19/10/1974	15/03/2026	285	.....
10	Conseiller	Mme	ROCHE Alice	07/07/1979	15/03/2026	285	.....
11	Conseiller	M.	IMBERT Cédric	03/08/1979	15/03/2026	285	.....
12	Conseiller	M.	GIRARD Olivier	17/07/1980	15/03/2026	285	.....
13	Conseiller	Mme	VERSTRAETE Céline	05/11/1980	15/03/2026	285	.....
14	Conseiller	Mme	DIEUDONNE Laure-Line	10/01/1981	15/03/2026	285	.....
15	Conseiller	M.	VERA Julien	15/01/1982	15/03/2026	285	.....

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,  
A Puymeras, le 22 mars 2026

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Quelles que soient nos habitudes de vie, nos difficultés ou nos opinions une chose nous rassemble : la qualité de vie dont nous avons la chance de bénéficier à Puyméras.

Cette qualité de vie ne doit rien au hasard. Elle est le fruit d'un environnement préservé, de l'engagement de ses habitants, attachés au vivre-ensemble, et du dynamisme de nos associations, présentes et actives tout au long de l'année.

Notre cadre de vie est un privilège : soleil généreux, rivières, collines, oliviers, vignes et arbres fruitiers composent un paysage façonné avec patience par des générations d'agriculteurs. Depuis toujours, les élus locaux œuvrent avec constance au service de l'intérêt général.

Mais Puyméras, c'est avant tout une communauté. Un village qui sait se rassembler dans les moments de joie comme dans les épreuves pour soutenir les siens et cultiver la solidarité.

Les associations locales participent pleinement à cette vitalité. Treize d'entre elles ont leur siège social sur la commune et proposent une grande diversité d'activités : soirées, sorties, randonnées, animations, fêtes, concerts, activités sportives... D'autres s'investissent dans les domaines de l'éducation et de la culture tandis que certaines poursuivent des objectifs plus spécifiques, qu'il s'agisse de bien-être, de traditions, de chasse ou de pratique culturelle. Toutes contribuent, grâce à l'engagement de bénévoles passionnés et au soutien fidèle des habitants comme des élus, à faire vivre notre village.

Fidèle à cet esprit, Puyméras Mon Village continuera de promouvoir ce bien vivre-ensemble au travers de son programme d'activités et de la publication de notre petit journal.

Suzanne BARNOUIN, présidente de Puyméras Mon Village



## Sortie Rand'O'Soleil du 31 janvier, 1,2 février 2026.

L'association « Rand'O'Soleil » nous a proposé une escapade riche en découvertes, en convivialité et en paysages magnifiques.

Dès le samedi matin, les participants ont pris la route à 8 h 30, sous un soleil déjà bien présent... Direction Champollon, avec des voitures pleines d'enthousiasme et d'énergie.

L'après-midi, découverte de la pause de raquettes : neige parfaite, ambiance au top.

Accueil très chaleureux à l'auberge des Ecrins. Après le repas du soir, Jean-Marie nous a appris le jeu « skyjo », déclenchant de nombreux éclats de rires.

Dimanche départ pour la journée, toujours le grand soleil : superbe marche longeant une belle rivière.

Arrêt à l'auberge des Gondoing pour le déjeuner avec des tourtons (salés et sucrés) divins, préparés par une grand-mère qui nous a raconté l'histoire de l'auberge, autrefois une bergerie.

Lundi, départ pour les gorges de Méouge, les participants ont été émerveillés par la beauté du site : cascades, charmant pont de pierre, eau aux reflets verts et nombreux remous tout au long du torrent.

Avec regret nous prenons le chemin du retour : un week-end très réussi.

Merci à l'association et surtout à notre gentil guide Jean -Marie et à sa charmante femme Bernadette.



# LA BELLE AU BOIS DORMANT

par Mireille AUTRAN

**Spéctacle « La belle au bois dormant » à Avignon, le 21 mars 2026, organisé par PUYMÉRAS MON VILLAGE.**

On a su apprécier le conte de notre enfance que l'on écoutait sur les genoux de nos grands-parents. Somptueux ballet classique sur la scène de La Scala de Provence à Avignon. La belle au bois dormant, tel était le thème, nous a été présenté dans une chorégraphie scintillante. La mise en scène, élégante et lumineuse, a renforcé l'atmosphère onirique de l'œuvre. Les techniques et la grâce des danseurs, vêtus d'habits de lumière, ont suscité une véritable ovation. Un spectacle magique, féérique, qui a su transporter un public venu très nombreux dans un univers enchanteur de virtuosité et de poésie.

Pour les Puymérassiens, la soirée s'est terminée, tous réunis, dans un moment convivial.

Bien que cette sortie ait mobilisé peu d'adeptes au niveau du village, elle a permis de franchir les limites du quotidien et de voir un autre monde d'expression.



# LE GOÛTER DES ENFANTS

par Françoise BERLAMONT

## Un super goûter pour les enfants de l'école de Puyméras

À l'occasion des vacances de printemps, l'association « Puyméras Mon Village » a convié les enfants de l'école, réunissant les deux classes, pour un après-midi convivial au centre social et culturel.

Dès 14 heures, les élèves, accompagnés de leurs enseignants, Isabelle et Alain, ainsi que de Francine (atsem), ont participé à plusieurs activités ludiques : mots cachés, coloriages à chiffres et points à relier.

Le goûter a ensuite ravi tous les participants avec de délicieuses crêpes préparées par Pauline et Valentin du Café des Barrys, accompagnées de confiture et de pâte à tartiner.

Une visite surprise de Roger Trappo, notre maire, a également marqué l'après-midi : il a apporté des boissons bien appréciées !

Un moment chaleureux et gourmand qui a enchanté les enfants avant les vacances.

Un grand merci aux enseignants et à Francine pour leur implication, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement.



ATELIER  
DE COIFFURE

  
  
**bulle  
D'HAIR**

*Les villages ont aussi droit à leur styliste !*

**06 82 31 76 35**

---

Lundi 9h-18h sur RDV  
Mardi 9h-18h  
Mercredi 9h-12h sur RDV  
Jeudi/Vendredi 9h-18h  
Samedi 9h-12h

**Service à domicile  
lundi et mercredi**

84110 Puyméras

**ENTREPRISE DE RAMONAGE AGREE**  
GILLES REYNAUD - SERGE SERRA  
galerie-armony@orange.fr

---

**RAMONAGE**

CHEMINEE A BOIS 70 €    CHAUDIERE FUEL 75 €

20 RUE GASTON GEVAUDAN    06 32 16 88 52  
84110 VAISON LA ROMAINE    www.galeriedarmony.com

**Entreprise gleize Samuel**



**débroussaillage mécanisé**  
tel:06.15.75.43.93

**Une randonnée gourmande et festive, qui rassemble toujours autant... 11 avril 2026**

Pour sa 18<sup>e</sup> édition, la randonnée gourmande et festive du comité des fêtes de Puyméras a été, une nouvelle fois, une réussite. 615 marcheurs, d'ici et d'ailleurs, ont répondu présents et ont pu profiter, entre deux haltes gourmandes et rafraîchissantes, de 15 km dans les hauteurs du village.

Cette année, Aline et Arlette, en charge du tracé du parcours, ont choisi de mettre en lumière les travaux de rénovation de la chapelle des Géants. Les participants, tout comme les bénévoles, ont ainsi pu apprécier une vue remarquable, ainsi qu'une présentation du site assurée par Mélanie Bienfait. Certains marcheurs ont d'ailleurs contribué à la collecte de fonds destinée à financer la poursuite des travaux.

Comme le veut la tradition, le parcours s'est achevé au stade, dans une ambiance à la fois conviviale et musicale.

Mais la réussite de cette manifestation ne se résume pas seulement au nombre de marcheurs ni au nombre de sourires rencontrés...

Cette réussite est également celle d'un village tout entier, qui parvient chaque année à s'unir afin de partager, avec joie, un moment tous ensemble et de montrer, encore et toujours, toute la beauté de son village.

Ce sont les bénévoles du comité des fêtes, de Rando Soleil, de Puyméras Mon Village, de la chasse ou encore du Comité communal des feux de forêt qui se rencontrent et s'unissent. Ce sont les partenaires locaux — Intermarché, Le Puy du Maupas, Le Mas du Jas, le Domaine Saint-Apollinaire, La Comtadine, le Domaine de Combebelle, le Mas des 2 Combes, La Pi'tchotte, le Café des Barrys, Le Girocèdre, qui se relaient tout au long du parcours pour régaler les participants.

C'est un conseil municipal, ainsi que des employés municipaux, qui soutiennent l'organisation chaque fois que l'occasion se présente.

Cette randonnée est donc bien plus qu'une simple manifestation contribuant au financement des activités du comité : c'est un véritable rendez-vous qui permet de maintenir des liens forts.

Le rendez-vous est donc d'ores et déjà donné pour l'année prochaine, pour une nouvelle édition placée sous le signe de la convivialité et du partage.

Le bureau du comité des fêtes



# VIDE GRENIER DE L'APE

par Laure JOLY

L'APE a proposé un vide-grenier / marché aux fleurs à Mérindol-les-Oliviers, qui a été un joli succès. La pépiniériste Sandrine Arnoult, de Mirabel, a proposé de superbes plantations, tandis que notre maître savonnier, Laurence Arnaud, a présenté ses produits artisanaux.

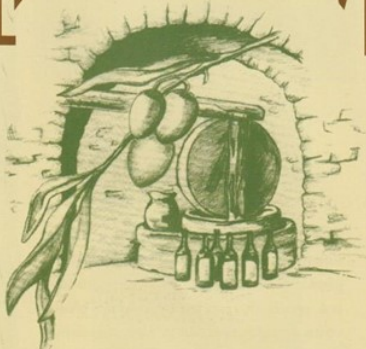
Les grillades ont régalé les papilles, accompagnées de délicieux gâteaux confectionnés par les parents. Une tombola, organisée avec des lots apportés par les parents et tirée par Amandine et les enfants, a animé la journée avec enthousiasme.

Nous remercions chaleureusement les exposants du vide-grenier et espérons qu'ils ont passé un bon moment. Un grand merci également aux maires et aux membres des municipalités des trois villages pour leur présence et leur participation, ainsi qu'à toutes les personnes venues partager cette belle journée. Comme toujours, la fine équipe de parents a assuré derrière les fourneaux avec énergie et bonne humeur.

Nous nous retrouverons prochainement pour le spectacle musical des enfants des trois écoles, les mardis 9 et 30 juin, où l'APE proposera une buvette ainsi que les meilleures pâtisseries des parents.



**HUILE D'OLIVE**



Fabrication Artisanale  
extraite par 1<sup>re</sup> pression à froid

**LE VIEUX MOULIN**

Alain FARNOUX  
21 impasse de Maupas  
84110 Puyméras  
Tél. 04 90 12 02 57 - Fax 04 90 35 60 81  
26110 Mirabel-aux-Baronnies  
le.vieux.moulin.af@orange.fr  
www.levieuxmoulinfarnoux.fr  
Point GPS : N 44.27637° / E 5.10898°

**VAISON**  
**ASSAINISSEMENT**

VIDANGE - CURAGE - DEBOUCHAGE  
CAMERA - DETECTION

**06.03.03.83.19**

84110 PUYMERAS    vaisonassainissement@hotmail.fr

Carmen Convert



**Bernard & Bremond**

Concessionnaire Same - Deutz Fahr -  
Lamborghini - Grégoire

1579 Route de Nyons  
84110 Puyméras  
compta@bernardetbremond.fr  
(+33)04.90.46.43.17

# FESTIVITÉS A VENIR

par le comité des fêtes

L'été arrive et entraîne avec lui deux événements majeurs du comité des fêtes.

Le premier rendez-vous sera donné à l'occasion du 14 juillet !

Comme chaque année, après le défilé de la Marianne (avec la participation de Puyméras Mon Village) un banquet républicain sera proposé au centre du village. Si le menu est encore à l'étude, on peut déjà vous garantir que nos cuisinières mettront, une fois encore, tout leur cœur à vous régaler !

Du côté de l'animation, nous pourrons compter sur Rêve d'Étoiles et son spectacle *Génération Stars*, suivi d'une soirée dansante !

On compte sur vous pour surveiller les affiches et/ou nos réseaux sociaux fin juin / début juillet afin d'avoir plus d'informations et de pouvoir vous inscrire au repas !

Une fois le 14 juillet passé, direction la fête votive du 21 au 24 août !

Si la programmation musicale est déjà bouclée, on préfère laisser encore un peu de mystère... Mais ne vous inquiétez pas, il y en aura encore une fois pour tout le monde !

Du côté des animations, quelques nouveautés sont encore en réflexion, mais vous pourrez toujours compter sur les concours de boules et de belote, les manèges, les jeux pour enfants et... la fameuse course de tracteurs ! Une course qui fête ses 20 ans !!

Comme pour le 14 juillet, on vous laisse surveiller nos futures affiches !

Si certains d'entre vous souhaitent grossir les rangs du comité, n'hésitez pas à contacter Marine au 06 04 53 59 16 : elle trouvera toujours de quoi vous occuper !



# FESTIVITÉS A VENIR

- **Fêtes de l'école** : musique le mardi 9 juin à Faucon.
- **Fêtes de l'école** : danse le mardi 30 juin à Faucon.
- **Apéritif de bienvenue** : 29 juillet devant la mairie (place de la Grande Fontaine).

**CAVE LA COMTADINE**  
À PUYMÉRAS

Ouvert du Lundi  
au Samedi de 8h à  
12h et de 14h à  
18h

04 90 46 40 78

Domaine  
**SAINT-A POLLINAIRE**  
84110 PUYMÉRAS - FRANCE

En **Biodynamie** depuis 1967

**06 64 29 01 04**

**LOUISE OBÉ**

**WEB & DESIGN GRAPHIQUE**  
Sites web - Logos - Flyers - Affiches

[www.louiseobe.com](http://www.louiseobe.com)  
[contact@louiseobe.com](mailto:contact@louiseobe.com)

# KARAOKÉ CHOUCROUTE

par Chantal FAURE

## Succès pour le KARAOKÉ ET CHOUCROUTE PARTY à Puyméras

Le centre social de Puyméras a vibré au rythme des grands classiques de la chanson française le samedi 25 avril, à l'occasion d'un déjeuner festif suivi d'un karaoké haut en couleur.

Le temps d'un après-midi Joe DASSIN, Charles AZNAVOUR, Patrick BRUEL, Michel SARDOU et bien sûr Johnny HALLIDAY ont semblé reprendre vie à travers les voix des participants. Près de 50 convives ont répondu présents pour partager une choucroute généreuse avant de savourer fromage et salade de fraises avec chantilly et sucre.

Très vite, l'ambiance est montée d'un cran : dès l'apéritif les amateurs de chant, âgés de 14 à 99 ans (selon l'expression consacrée) se sont succédé au micro pour interpréter des tubes incontournables, repris en cœur par une salle enthousiaste. Certains ont même esquissé quelques pas de danse, ajoutant à la convivialité du moment.

Organisée par l'association Puyméras Mon Village, cette journée a été saluée pour son atmosphère chaleureuse et détendue. Les participants ont tenu à remercier les bénévoles ainsi que Gérard POIRIER, animateur du karaoké, pour leur investissement.

Face à un tel succès, nul ne doute que beaucoup attendent déjà avec impatience une prochaine édition en 2027.



## Des Puymérassiens dans la fête du corso !

À Nyons, Pâques rime chaque année avec bonne humeur, couleurs et créativité grâce au célèbre corso enfantin. Des chars hauts en couleur, réalisés par le comité des fêtes et plusieurs associations, défilent pour le plus grand plaisir des petits... et des grands !

Cette année, le Comité de Jumelage Nyons Mechernich s'est lancé dans l'aventure, avec l'aide précieuse de deux Puymérassiens particulièrement motivés : Caroline et Frédéric Garcia. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils n'ont pas ménagé leurs efforts avec d'autres adhérents du comité !

De septembre à avril, ils ont consacré de nombreux samedis à la réalisation du char n°5, sur le thème « Astérix chez les Goths ». Hasard ou non, on est proche de notre village gaulois !!

Soudure, peinture, confection de milliers de fleurs colorées, collage... rien ne leur a échappé ! Une véritable aventure collective, menée dans la bonne humeur, où chacun a mis la main à la pâte. On murmure même qu'ils maîtrisent désormais l'art du poste à souder et la colle mieux que Panoramix ne maîtrise sa marmite !

Le jour J, place à la magie : des enfants costumés en Gaulois accompagneront le char, avec Panoramix, Falbala, Bonhemine, Astérix et Obélix... sans oublier deux adorables Idéfix (bien-sûr pourquoi faire simple !!) Le tout tiré par un tracteur prêté par les établissements Bernard et Bremond, les sangliers ayant décliné l'invitation, sans donner d'explication !!

Et l'aventure ne s'arrête pas là ! L'an prochain, Caroline et Frédéric repartent de plus belle mais de manière indépendante avec leur propre char, baptisé « Les z'amis d'abord ». Le thème reste encore secret, mieux gardé que la recette de la potion magique... suspense jusqu'en septembre en attendant la validation du comité des fêtes de Nyons.

Ils auront besoin de renfort pour la confection des fleurs. Pas d'inquiétude : Caroline est une excellente « formatrice » et saura vous accompagner dans la bonne humeur. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter Caroline ou Frédéric.





Après le succès de *La Porteuse de lettres*, couronné par le prix Bancarella, Francesca Giannone confirme son talent avec un roman d'une grande intensité émotionnelle, porté par un portrait de femme profondément incarné.

Dans le sud de l'Italie de la fin des années 1950, l'autrice ancre son récit dans un contexte à la fois intime et social. Agnese et son frère Lorenzo tentent de préserver l'héritage familial, la savonnerie « Casa Rizzo », fragile bastion d'un savoir-faire transmis de génération en génération. Mais la décision paternelle de vendre l'entreprise vient fissurer cet équilibre et ouvre une faille où s'engouffrent les tensions, les renoncements et les choix de vie.

Là où Lorenzo choisit la rupture, Agnese incarne la persistance. En acceptant de travailler sous l'autorité du nouveau propriétaire - figure autoritaire, presque tyrannique -, elle s'inscrit dans une lutte intérieure entre fidélité au passé et désir d'émancipation. C'est dans cette tension que le roman déploie toute sa force. L'amour, incarné par Giorgio, n'apparaît pas comme une simple échappatoire romanesque, mais comme un révélateur : celui d'une conscience en éveil et d'un chemin vers la liberté.

Francesca Giannone excelle dans l'art de faire émerger l'universel à partir du particulier. Derrière l'histoire d'une savonnerie se dessine une réflexion plus vaste sur l'héritage, l'identité et la capacité à se réinventer.

Où est le vrai combat : retenir à tout prix le passé ou accueillir les promesses de demain ?

Une œuvre sensible et engagée, où la lutte d'une femme devient le miroir d'une quête universelle : celle de sa propre liberté.



SHOWROOM & BUREAUX  
61, ANCIENNE ROUTE DE NYONS - 84110 PUYMÉRAS

## LE PISCINISTE

Piscine & Spa

**04.66.59.82.95**

CONTACT@LEPISCINISTE.NET

Domaine *Le Puy du Maupas* **HÔTES VIGNERONS EN VAUCLUSE**

**DÉCOUVRIR**  
Une passion transmise de père en fille  
Un métier au plus proche du terroir  
Des vins bios élaborés avec le cœur

**PARTAGER**  
Un savoir-faire ancestral  
Une hospitalité naturelle  
Le goût des bonnes choses

**ÉCHANGER**  
Des dégustations toute l'année  
Des moments hors du temps  
Des recettes généreuses

Domaine Le Puy du Maupas Famille Sauvayre  
1678 Route de Nyons - 84110 Puymeras  
04 90 46 47 43 - www.puy-du-maupas.com

AOP Vinsobres - Côtes-du-Rhône  
Puymeras Côtes-du-Rhône Villages

## CONCERT A PUYMÉRAS

**Le jeudi 9 juillet, à 20 heures 30 concert à l'église de Puyméras.**

Le trio Élisabeth, Véronique et Roger viendront nous interpréter une adaptation musicale d'un conte de Marie-Catherine d'AULNOY (1652 - 1705) « Il était une fois ».

Parmi les compositeurs choisis pour ce programme : Michel Corrette - Arcangelo Corelli - Jean-Marie Leclair - Jean-Sébastien Bach - Jean-Philippe Rameau - Kurt Weill - Piotr Ilitch Tchaïkovski - Antonio Vivaldi... Des musiques qui tiennent à cœur de ces musiciens.

L'entrée sera libre avec une participation au chapeau. N'hésitez à nous rejoindre.

## LE COIN DU JARDIN

par Françoise BERLAMONT

**De mai à septembre : les bons gestes au fil des saisons**

Du printemps à la fin de l'été, le jardin vit au rythme du soleil et demande une attention régulière.

En mai, on plante les légumes d'été après les dernières gelées et l'on sème en pleine terre. Le paillage devient indispensable pour conserver l'humidité.

En juin, le jardin s'installe : arrosages matin ou soir, tuteurage des tomates et entretien des cultures permettent d'assurer de belles récoltes.

En juillet et août, place à la récolte ! Tomates, courgettes et aromatiques sont à maturité. On arrose en profondeur, on protège du soleil trop fort et on continue de pailler pour préserver la fraîcheur du sol.

En septembre, le potager se renouvelle : on sème les légumes d'automne, on nettoie les parcelles et l'on prépare doucement le jardin pour la saison suivante.

Un cycle naturel, généreux, où chaque mois apporte son travail... et ses récompenses !

## LA RECETTE

par Françoise BERLAMONT

### Tarte à la tomate

#### Ingrédients

200 g de pâte feuilletée (ou brisée)

150 g de Cantal (ou de Comté)

Moutarde (aux herbes ou nature)

3 tomates


Herbes aromatiques

Sel, poivre

Huile d'olive

#### Préparation

Étalez la pâte, tartinez de moutarde, ajoutez le Cantal en fines tranches, puis les tomates en rondelles, Parsemez d'herbes, mettre un filet d'huile d'olive.



**Electricité Générale**  
SAS RODIERES JASON  
jasonrodieres84110@gmail.com

---

Construction neuve, rénovation, dépannage  
PUYMERAS 84110  
**0698629327**

SHOWROOM & BUREAUX  
61, ANCIENNE ROUTE DE NYONS - 84110 PUYMERAS

*Le Paysagiste*  
Vous mets au vert...

**04.66.59.82.95**  
CONTACT@LEPAYSAGISTE.NET

**C'est le rôle de notre association :**  
**Informer, soutenir les malentendants et devenus sourds**

**Ne restez pas seul, rejoignez-Nous !**

### Comment parler à un malentendant ?

- Montrez-vous attentionné, mais sans excès
- Parler un peu plus haut, un peu plus lentement mais ne criez pas
- Ne tournez pas le dos à une personne malentendante lorsque vous lui parlez
- Assurez-vous que la personne malentendante a bien compris ce que vous avez dit
- Demandez à la personne malentendante comment communiquer au mieux avec elle
- Dans un groupe, gardez toujours à l'esprit qu'un de vos parents ou collègue est malentendant : c'est à lui qu'il faut s'adresser
- Ne vous substituez jamais à lui.  
Entendre mal n'empêche pas de parler !

### Conseils pour un malentendant

- Dire qu'on a un problème d'audition : cela vaut mieux que de passer pour un sot ! Vous serez surpris du nombre de personnes prêtes à faire un effort...
- Se rapprocher de l'orateur et se mettre en face de lui.
- Éliminer le plus possible les bruits ambiants
- Ne pas hésiter à faire répéter quand on n'a pas compris
- Demander le sujet de conversation



**GR Concept**  
 MÉTALLERIE  
 Conception & Réalisation  
 FERRONNERIE  
 06 03 40 52 60  
 gaetan.raikko@gmail.com  
 84110 PUYMÉRAS



**GALERIE DES  
 LIMONADIERS**  
 Société Pimprenelle  
 Julia Leven  
 21, cours Taulignan  
 84110 Vaison-la-Romaine  
 julialeven@wanadoo.fr  
 04.90.28.87.58  
 07.87.86.21.96  
 Horaires  
 Du mardi au vendredi  
 9 h 30 - 12 h et 15 h - 18 h 30  
 Le samedi  
 9 h 30 - 12 h et 15 h - 18 h

ACME SURDI 84 :  
 309 rue Pierre Bonnard  
 84000 AVIGNON

#### Prise de contact :

Téléphone  
 04 90 26 63 42  
 06 04 40 76 73

E-mail  
 surdi84@gmail.com

#### Site web :

surdi-84.webnode.fr

#### Réunions :

Mairie Annexe de la Barthelasse Villa  
 Avenio AVIGNON



La déficience auditive est un handicap encore trop méconnu et qui frappe un nombre de plus en plus important de personnes de tous âges. Les difficultés de communication qu'elle entraîne conduisent souvent à la solitude et au repli sur soi.

### Faut-il se résigner ? NON

Lorsque s'installe la surdité par accident, maladie ou plus simplement avec l'âge, rien n'est perdu !

- Des progrès importants sont accomplis chaque jour,
- Les appareils sont de plus en plus efficaces
- La recherche médicale sur les surdités tardives progresse rapidement.

Et quand on n'entend plus du tout, il reste le recours à l'implant cochléaire, sorte d'oreille artificielle qui rétablit le lien avec l'extérieur. Mais encore faut-il être bien informé et surtout profiter du témoignage d'autres personnes prêtes à faire part de leur propre expérience...

### Pourquoi une association ?

Pour tout type de surdité, une association comme l'**ACME SURDI 84** constitue une structure irremplaçable pour permettre aux malentendants et aux devenus sourds adultes de maintenir et de développer une vie sociale épanouissante. C'est un formidable soutien psychologique pour les personnes concernées et pour leurs proches.

### Quel est son rôle ?

L'association est un lieu d'accueil et de convivialité où l'on peut partager difficultés, projets et solutions avec d'autres personnes concernées par le même problème. Ce rôle fondamental d'humanité permet à chacun de maintenir ou de retrouver une communication efficace. Ce partage permet aussi la diffusion des informations et le soutien dans les démarches. Au niveau local, **SURDI 84** mène des actions de sensibilisation dans les administrations, collectivités locales, auprès des professionnels, et bien sûr du grand public, afin que les problèmes d'auditions soient reconnus et pris en compte notamment au niveau de l'accessibilité.

## **Le Château du Roi René à Tarascon : une forteresse majestueuse au cœur de la Provence**

Dominant les rives du Rhône, le château de Tarascon est l'un des plus impressionnants ensembles fortifiés du sud de la France. Connu sous le nom de Château du Roi René, il incarne à la fois la puissance militaire médiévale et le raffinement des résidences princières de la fin du Moyen Âge.

### **Une forteresse stratégique entre Provence et Languedoc**

Situé dans la ville de Tarascon, le château occupe une position stratégique essentielle : il surveille le passage entre la Provence et le Languedoc, deux territoires longtemps rivaux. Sa construction débute au début du XVe siècle, sous l'impulsion des ducs d'Anjou, qui souhaitent affirmer leur autorité sur cette frontière naturelle formée par le Rhône.

C'est cependant le célèbre roi René d'Anjou qui marque durablement l'histoire du lieu, donnant au château son surnom. Prince cultivé et mécène, il fait du site une résidence à la fois défensive et symbolique de son pouvoir.

### **Un chef-d'œuvre de l'architecture médiévale**

Le château de Tarascon est considéré comme l'un des châteaux forts les mieux conservés d'Europe. Sa silhouette massive impressionne immédiatement : murailles épaisses, tours imposantes, fossés profonds et accès fortifié témoignent de sa vocation militaire. Mais à l'intérieur, le contraste est saisissant. Le château abrite des salles spacieuses, des appartements seigneuriaux et des éléments décoratifs qui reflètent le goût raffiné de l'époque. Cette dualité entre austérité défensive et élégance résidentielle en fait un exemple remarquable d'architecture de transition entre Moyen Âge et Renaissance.

### **Un lieu chargé d'histoire**

Au fil des siècles, le château change plusieurs fois de fonction. Résidence princière à ses débuts, il devient ensuite prison d'État jusqu'au début du XXe siècle. Cette longue période carcérale a laissé des traces visibles, notamment des inscriptions gravées par d'anciens détenus sur les murs de pierre.

Classé monument historique, le site a été progressivement restauré et ouvert au public, permettant aujourd'hui de découvrir près de six siècles d'histoire.

### **Une visite immersive au cœur du Moyen Âge**

Aujourd'hui, la visite du château permet d'explorer :

- les grandes salles médiévales,
- les appartements du pouvoir,
- les remparts offrant une vue panoramique sur le Rhône et la ville de Beaucaire,
- ainsi que des expositions sur la vie quotidienne au XVe siècle.

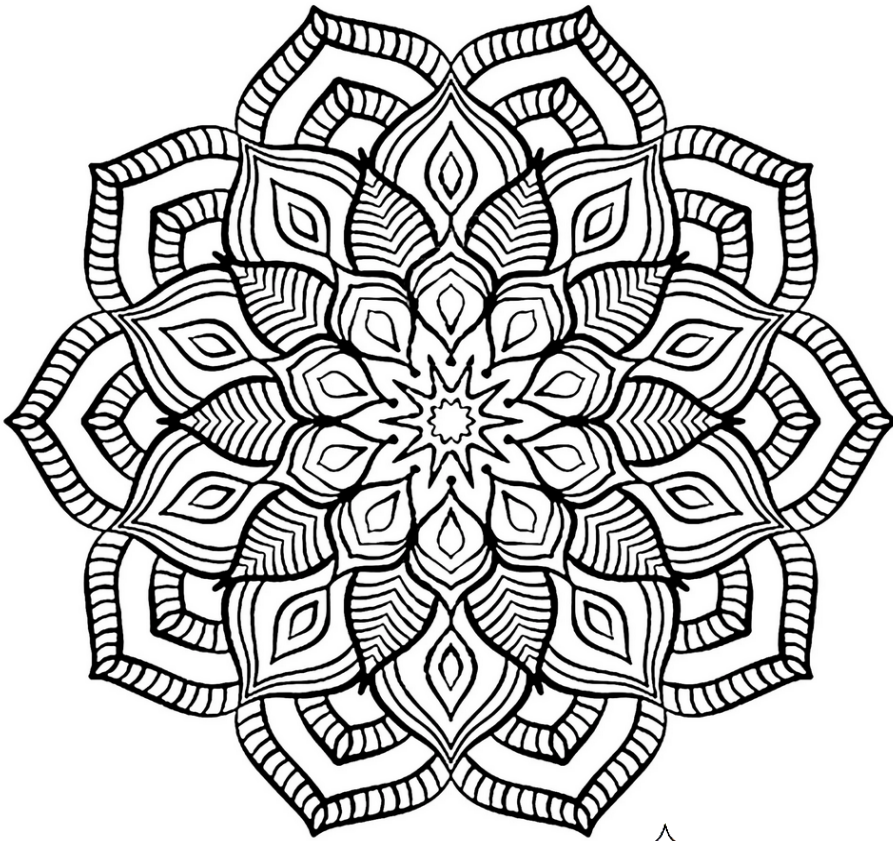
Le château accueille également des événements culturels, renforçant son rôle de lieu vivant et patrimonial.

### **Un symbole de la Provence médiévale**

Plus qu'un simple monument, le château de Tarascon est un témoignage exceptionnel de l'histoire provençale. Il illustre les tensions politiques de l'époque, l'évolution de l'architecture militaire et la richesse culturelle des cours princières.

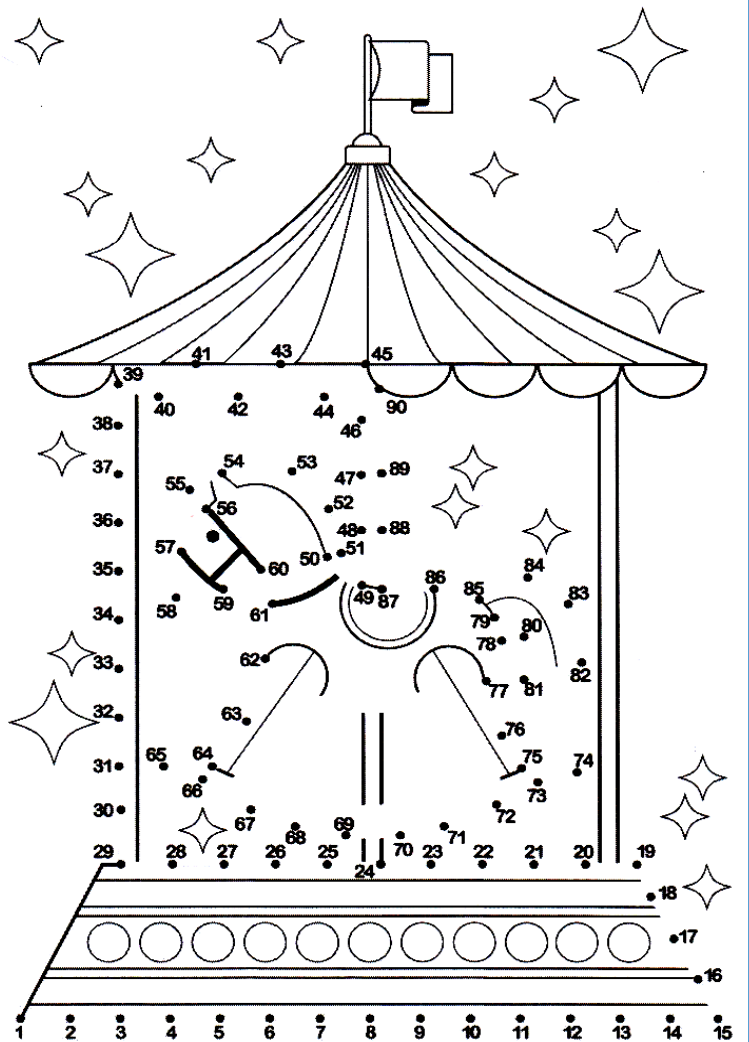
Aujourd'hui encore, il reste l'un des sites les plus emblématiques de la région, attirant visiteurs, passionnés d'histoire et amateurs d'architecture.





**COLORIAGE**  
Soyez créatif !!

**POINTS A RELIER**



# NOTRE PAGE DE JEUX

SUDOKU par Daniel ROLLAND

	1	9		3		6		
				1		3	8	4
		7	4					
9	2		8					
6			9		1			8
					6		4	9
					5	8		
2	8	1		9				
		6		8		2	9	

	2	3						1
8			9			2	6	
						3		
1	3	5			8	4	9	
			4	5	9			
	9	6	3			8	5	2
		1						
	8	9			7			3
3						6	7	

A	E	R	P	S	C	P	P	R	E	S	U	B	A	U
M	R	E	E	A	E	R	O	V	N	S	L	R	B	E
A	I	T	G	N	R	T	A	S	A	U	M	I	T	E
B	A	S	I	A	N	T	T	G	I	E	R	S	E	V
A	R	I	X	F	C	O	E	E	N	T	I	B	R	U
L	E	G	U	O	H	S	C	N	G	L	I	U	E	E
A	T	O	A	N	A	E	O	P	A	N	E	F	T	V
M	T	L	E	D	M	I	R	N	U	I	I	F	I	I
E	I	O	D	E	P	O	I	B	S	O	R	L	L	T
R	L	O	R	M	I	F	D	N	A	E	S	E	A	A
D	T	Z	A	E	G	H	O	I	T	C	N	S	R	I
R	G	H	T	N	N	M	P	I	F	O	E	S	T	T
E	C	N	U	T	O	E	R	O	I	I	E	U	I	I
P	Q	U	O	S	N	E	M	L	S	E	E	S	E	N
Z	E	B	R	U	R	E	U	R	O	P	E	E	N	I

Mot de 8 lettres \_\_\_\_\_

- |            |            |            |            |
|------------|------------|------------|------------|
| ALABAMA    | FONDEMENTS | MENÉ       | PRÉS       |
| ARMÉ       | GNOU       | MODIFIÉE   | RETIRER    |
| BRUN       | HERBACÉE   | MONSIEUR   | SOPHIE     |
| BUFFLESSES | INITIATIVE | NEUTRALITÉ | SOUPÇONNER |
| BUSE       | LAME       | OCTAVE     | TRIBU      |
| CAGE       | LIEU       | OUTARDEAUX | USAGES     |
| CHAMPIGNON | LINGETTES  | PARTENAIRE | VEUVE      |
| CHAMPIONNE | LIONEL     | PERDRE     | ZÉBRURE    |
| EUROPÉEN   | LITTÉRAIRE | POSITIF    | ZOOLOGISTE |
| FINALISTE  |            |            |            |

**JOLITOIT PROVENCE**  
COUVREURS ZINGUEURS



Frédéric Lagarde 06.44.08.25.40

**ZINGUERIE**  
Pose de gouttières, chéneaux, étanchéité, abergements de cheminée et de fenêtres de toit

**TOITURE**  
Rénovation et réparation



contact@jolitoit-provence.fr [www.jolitoit-provence.fr](http://www.jolitoit-provence.fr)

**OBÉROSE**  
TRAITEUR PROVENCE

buffets - brunchs - cocktail dînatoire - repas livrés à domicile

POUR VOS ÉVÉNEMENTS PRIVÉS ET PROFESSIONNELS

[www.oberose.fr](http://www.oberose.fr)  oberose\_traiteur



**Profil PISCINE**

Depuis 1982

CONSTRUCTION - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE - DÉPANNAGE

**04.90.41.74.02**

Le prochain numéro de Puyméras Mon Village paraîtra fin octobre 2026.  
Merci de nous transmettre vos articles et informations diverses au fur et à mesure de vos activités et au plus tard mi septembre 2026.

A cette Adresse Mail : [pmvassociation84@gmail.com](mailto:pmvassociation84@gmail.com)

**BULLETIN D'ADHÉSION A PUYMÉRAS MON VILLAGE**  
*A remettre dûment complété avec le versement de la cotisation*

Cotisation annuelle individuelle : 10 €

Cotisation annuelle familiale : 15 €

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Versement de \_\_\_\_\_ Euros  Chèque  Espèces  Virement

IBAN : FR76 1130 6000 8448 1791 9700 944

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/2026.

Signature :

**RÉCEPTION DU JOURNAL DE PMV**

Boîte aux lettres  Mail  Envoi postal (Participation de 15€ pour l'année)

Pour mémoire, le journal de PMV est édité 3 fois par an. La distribution se fait grâce aux bénévoles qui le déposent dans les boîtes aux lettres.

Vous pouvez opter pour un envoi dématérialisé, il vous suffit alors d'envoyer le présent bulletin à l'association Puyméras Mon Village en communiquant votre adresse mail.

Si vous souhaitez un envoi par courrier vous devrez vous acquitter d'une participation aux frais postaux de 15 € pour l'année.

Votre règlement devra être effectué auprès de l'association Puyméras Mon Village chaque début d'année, avec le présent bulletin dûment complété.